

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 1998

DELIBERATION N° 98/12/469

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

VU la délibération du 29 juin 1995 fixant à six le nombre de représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT qu'après plusieurs démissions, il convient de procéder à une nouvelle élection,

VU la liste proposée par Monsieur le Maire comprenant :

- Mme Nicole LAMOTH
- M. Jean-Claude BOUTREL
- Mme Armelle BAUDON
- M. Paul TEXIER
- Mme Annick CHARPENTIER
- M. Bernard NUSBAUM

VU la liste proposée par Mme Françoise QUAINQUARD comprenant :

- Mme Françoise QUAINQUARD
- M. Franck PICARD
- Mme Yvette MERY
- M. Christian BOURDIN

VU la liste proposée par M. Franck GAUTHIER, unique candidat,

PROCEDE, à bulletin secret, à l'élection des représentants du conseil municipal au sein de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale